

2023-08

DÉPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT

AR Prefecture

046-214602963-20230303-2023_08-DE
Reçu le 08/03/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2023

Convocation le 24 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle de la mairie de Saint-Vincent-Rive-D'Olt, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

Étaient présents : Messieurs Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR, Gérard VAN MARLE et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE, Florence TISSANDIE-VERGNE et Nelly VAN MARLE

Étaient excusés : Messieurs Guillaume BACCON, Benoît LAFARGUE et Jean-Bernard BENAC, ce dernier donnant procuration à Monsieur Raoul DEBAR

Secrétaire de séance : Florence TISSANDIE-VERGNE

COMPLÉMENT ATTRIBUTION SUBVENTIONS SUR LE BUDGET 2023

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal a été voté l'attribution des subventions sur le budget 2023 pour un montant total de 5 310€. Il convient aujourd'hui de procéder à un complément.

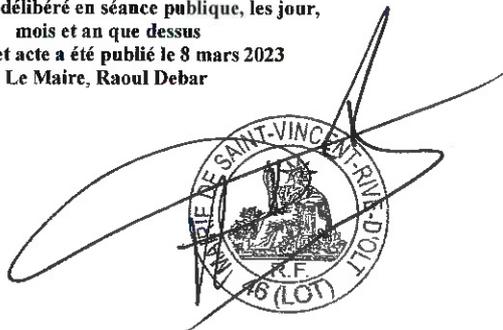
Le conseil municipal vote le complément des subventions accordées ligne par ligne, comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANTS PROPOSÉS	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL		
		POUR	CONTRE	ABSTENTION
Comité d'animations des Roques	200€	6	2	1

La subvention totale accordée au comité d'animations des Roques sera donc de 400€ (délibération n°2023-03 comprise).

Soit un montant provisoire de subventions accordé aux associations au titre du budget 2023 de 5 510€ (délibération n°2023-03 comprise).

Fait et délibéré en séance publique, le jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 8 mars 2023
Le Maire, Raoul Debar



A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT
Le 3 mars 2023
Le Maire, Raoul Debar

